

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE-FORGE ET SWIFT FONT PROGRESSER L'INTEROPÉRABILITÉ DES ACTIFS NUMÉRIQUES

Communiqué de presse

Paris, le 15 janvier 2026

Société Générale-FORGE (SG-FORGE) et Swift ont franchi une étape clé en réalisant avec succès l'échange et le règlement d'obligations tokénisées en devises traditionnelles et numériques. L'EUR CoinVertible émis par SG-FORGE est le premier stablecoin, conforme à MiCA, nativement compatible avec le dispositif d'interopérabilité de Swift, qui a permis d'orchestrer les plateformes blockchain et les systèmes traditionnels. Cette collaboration représente une avancée majeure vers une nouvelle ère d'interopérabilité des actifs numériques.

En collaborant avec des acteurs majeurs des marchés financiers mais également des institutions publiques depuis plusieurs années, SG-FORGE participe activement au déploiement d'un cadre sécurisé et interopérable des crypto-actifs. Son ambition est de développer des solutions innovantes qui rapprochent les systèmes traditionnels et l'écosystème des crypto-actifs.

Dans le prolongement des travaux menés lors des expérimentations Banque Centrale Européenne (BCE) sur la Monnaie Numérique de Banque Centrale interbancaire, SG-FORGE et Swift ont mené une initiative pour libérer les avantages de la finance numérique. Cette collaboration a permis de tester avec succès **l'échange et le règlement d'obligations tokénisées, intégrant des monnaies fiduciaires et des stablecoins** comme moyen de règlement, Swift assurant un rôle d'orchestration entre les différentes plateformes (blockchain et systèmes de règlement existants).

Le projet a démontré la **faisabilité des principaux cas d'usages des opérations de marché : émission, règlement-livraison (DvP), paiement de coupon et remboursement**. SG-FORGE a notamment fourni son standard open source CAST(*), en particulier son security token, et **son stablecoin EUR CoinVertible conforme à MiCA, premier moyen de règlement on-chain nativement compatible avec le dispositif d'interopérabilité de Swift**.

En réalisant avec succès tous les flux de règlement via Swift, cette initiative a démontré que les titres tokenisés peuvent tirer parti des infrastructures de paiement existantes, permettant aux institutions financières et aux entreprises de bénéficier de règlements plus rapides et de processus opérationnels sécurisés et conformes grâce à l'intégration des standards ISO 20022.

« Cette étape clé illustre la manière dont la collaboration et l'interopérabilité façonnent l'avenir des marchés de capitaux. En prouvant que Swift peut orchestrer des transactions d'actifs tokenisés multiplateformes, nous ouvrons la voie à nos clients pour adopter les actifs numériques en toute confiance et à grande échelle. Il s'agit de créer un pont entre la finance existante et les technologies émergentes », ajoute Thomas Dugauquier, responsable produit des actifs tokenisés chez Swift.

« En collaborant avec Swift, SG-FORGE favorise l'adoption de solutions de paiement efficientes, rapides et sécurisées pour les entreprises et les institutions financières reposant sur la technologie des registres distribués et sur l'utilisation de l'EUR CoinVertible comme stablecoin de référence », déclare Jean-Marc Stenger, directeur général de SG-FORGE.

Testée avec des banques participantes, cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une série de cas d'usage liés aux actifs et aux monnaies numériques menés par Swift. En septembre dernier, Swift a annoncé qu'il collaborerait avec plus de 30 banques internationales – dont Société Générale et SG-FORGE – au développement d'un registre numérique partagé (Ledger) basé sur blockchain, qui se concentrera dans un premier temps sur les paiements transfrontaliers en temps réel, 24h/24 et 7j/7.

(*) CAST ou *Compliance Architecture for Security Tokens*, est un cadre open source pour « security token » sur blockchain.

Contacts presse :

Amandine Grison_+33 1 41 45 92 40_ amandine.grison@socgen.com
Sarah Cohen Lippe_+33 1 58 98 51 91_ sarah.cohen-lippe@socgen.com

Société Générale-FORGE

Société Générale-FORGE, filiale intégrée et régulée du Groupe Société Générale, est agréée en tant qu'entreprise d'investissement et autorisée à fournir, dans l'Espace économique européen, des services d'investissement au sens de la directive MiF II ainsi que des services sur crypto-actifs au sens du règlement MiCA, sous la supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et de l'Autorité des marchés financiers, et agréée en tant qu'établissement de monnaie électronique par l'ACPR. Société Générale-FORGE est l'émetteur des stablecoins EUR CoinVertible et USD CoinVertible, conformes au règlement MiCA.

Société Générale-FORGE a construit une plateforme ouverte, sécurisée et de niveau institutionnel pour le trading d'actifs numériques, soutenue par une sécurité de niveau bancaire et une conformité réglementaire. Les solutions et actifs numériques développés par SG-FORGE s'inscrivent dans le modèle de marché d'interopérabilité et de sécurité open source CAST.

Pour plus d'informations : www.sgforge.com et www.cast-framework.com.